

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° EDU 13**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**■ DEVELOPPEMENT DES FILIERES SOLIDAIRES****9236****4 - Mission Education****41 - Tourisme**

Pour l'exercice 2016, la mission tourisme sera réinterrogée au regard de l'application de la loi NOTRe qui renforce notamment le rôle des intercommunalités dans ce domaine.

Cela se traduira, dans les trois prochaines années, par le choix d'une intervention prioritairement centrée sur les dossiers à enjeu départemental, principalement en matière d'aménagement, et l'abandon progressif des partenariats avec les réseaux d'acteurs.

Le département, en respect de ses obligations légales d'avoir un Comité Départemental du Tourisme, apportera également en 2016 une subvention à Meurthe-et-Moselle Tourisme, régie départementale dotée de l'autonomie financière.

PROGRAMME 142 - SITES STRUCTURANTS DEPARTEMENTAUX - SITE DE SION

Dans un souci de lisibilité et de cohérence, le programme 142 - Site de Sion tout comme le programme 148- Budget annexe du restaurant de Sion, figurent désormais au sein du rapport spécifique 3.3 - Sion cité des Paysages de la Mission Agriculture Environnement.

PROGRAMME 144 - SOUTIEN AUX ACTEURS TOURISTIQUES

L'ensemble des partenariats en cours fait l'objet d'un réexamen à la lumière de ces nouvelles orientations :

- maintien de missions d'expertise et d'animation des acteurs de Meurthe-et-Moselle Tourisme,
- retrait progressif du soutien direct aux réseaux d'acteurs,
- poursuite des actions structurantes d'aménagement comme véloroute voies vertes,

-
Le budget mobilisé en 2016 est de 95 000 € soit une baisse de 37 % par rapport à 2015.

Meurthe-et-Moselle Tourisme

Le Comité Départemental du Tourisme, dénommé Meurthe-et-Moselle Tourisme a été internalisé au 1er janvier 2014, sous la forme d'une régie à autonomie financière.

Pour 2016, ses missions et son périmètre ont été adaptés aux nouveaux objectifs de la collectivité. Aussi le département consacrera-t-il 30 000 € pour le fonctionnement de la régie, montant en baisse par rapport à l'année dernière (40 000 €).

Organisation des réseaux et soutien aux acteurs

Le soutien aux actions de mise en réseau des acteurs touristiques à vocation à être transféré progressivement aux autres collectivités (région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, métropole, pôle métropolitain, intercommunalités).

Un soutien de 5 000 € sera apporté en 2016 aux acteurs s'engageant dans une démarche qualité qui n'est plus soutenue à l'échelon régional.

L'enveloppe consacrée à l'organisation de réseaux touristiques et le soutien aux acteurs s'élèvera par conséquent en 2016 à 15 000 €

Subvention solidaire

Il est proposé de soutenir la démarche interdépartementale et interrégionale du Piémont Vosgien dans le cadre du contrat de destination du Massif des Vosges à hauteur de 10 000 €

Prestations diverses

Un crédit de 30 000 € sera consacré aux études liées à la déclinaison des politiques publiques, dont les études de définition véloroutes voies vertes.

5 000 € seront par ailleurs destinés aux frais liés aux totems et pupitres de l'aire autoroutière de Dommartin (entretien...).

Au total, il vous est proposé de réserver 35 000 € de crédits de prestations diverses.

Pour l'ensemble du programme 144, il est donc prévu d'inscrire 95 000 € de dépenses de fonctionnement en 2016.

PROGRAMME 149 - MEURTHE ET MOSELLE TOURISME BUDGET ANNEXE

Devenue régie à autonomie financière du conseil départemental de Meurthe et Moselle depuis le 1^{er} janvier 2014, Meurthe et Moselle tourisme, (comité départemental du tourisme) réunit sous ses statuts des conseillers départementaux et des acteurs du territoire, dispose d'un budget annexe et renforce sa mission d'espace privilégié de la confrontation et de la concertation avec les professionnels du tourisme et des loisirs.

Les missions de Meurthe et Moselle Tourisme porteront en 2016 notamment sur les domaines suivants :

- l'organisation de la concertation et la coordination entre tous les organismes qui participent dans le département à la réalisation de la politique touristique,
- les études, l'observation économique, les statistiques départementales dans le domaine du tourisme et des loisirs, en coordination avec la Direction du Tourisme et les Observatoires Régionaux du Tourisme,
- la définition d'une organisation touristique efficiente pour la Meurthe et Moselle,
- la poursuite d'une action partenariale sur les cœurs de métiers en lien avec la politique départementale,
- l'identification des enjeux du développement touristique à l'échelle du département et de la région Alsace Champagne Ardenne Lorraine (ACAL),
- la représentation du département et de MMT (Meurthe-et-Moselle Tourisme) au sein des organisations nationales et notamment le réseau national des destinations départementales, du Massif des Vosges et de la mise en œuvre du projet national DATATOURISME,
- le rôle d'assemblée consultative sur les enjeux touristiques du développement du département,
- les missions d'information, de soutien de l'attractivité du territoire, de veille et d'observation,
- l'animation des réseaux publics, parapublics et privés autour des enjeux du développement touristique,
- l'animation départementale du SITLOR (Système d'Information Touristique Lorrain),
- le déploiement des labels « vignobles et découvertes » et « accueil vélo ».

A cet effet, le département apportera à la régie (service public administratif), une subvention de 30 000 € qui lui permettra de faire face à son fonctionnement : études, prestations diverses (26 400 €), cotisations notamment au réseau national des destinations départementales (RN2D- 3 500 €), à l'association attractivité France tourisme (Adhésion 200€) et à l'association française des journalistes et écrivains du tourisme (AFJET- 100 €).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND** Alde et **Mme PAILLARD** Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT** Michèle et **LASSUS** Anne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 13 - 4 - MISSION EDUCATION - 41 - TOURISME

M. MINELLA, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>en €</i>			
Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
Mission	Education		
Pol. Sect.	Tourisme	150 000	95 000
Programme	P144 - 144 Soutien aux acteurs touristiques	150 000	95 000

Chapitre	Libellé du chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du président CP 2016
011	Charges à caractère général	35 000	35 000
65	Autres charges de gestion courante	115 000	60 000
	TOTAL	150 000	95 000

BUDGET PRIMITIF DE MEURTHE ET MOSELLE TOURISME

<i>En €</i>	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	40 000	30 000	40 000	30 000
TOTAL	40 000	30 000	40 000	30 000

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Departmental Council of Meurthe-et-Moselle, which is circular and contains the text 'CONSEIL DEPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE' around the perimeter. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN